

## Le point de vue d'une responsable associative : qu'en est-il de l'intégration des femmes turques en France ?

Pinar HÜKÜM

---

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/566>DOI : [10.4000/cemoti.566](https://doi.org/10.4000/cemoti.566)

ISSN : 1777-5396

**Éditeur**

AFEMOTI

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 1996

ISSN : 0764-9878

**Référence électronique**

Pinar HÜKÜM, « Le point de vue d'une responsable associative : qu'en est-il de l'intégration des femmes turques en France ? », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 21 | 1996, mis en ligne le 05 mai 2006, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cemoti.566>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

Tous droits réservés

---

# Le point de vue d'une responsable associative : qu'en est-il de l'intégration des femmes turques en France ?

Pinar HÜKÜM

---

- 1 L'immigration turque est fortement familiale (4000 à 5000 membres de famille entrent en France chaque année) et féminine : les femmes représentaient 25 % en 1975, elles sont un peu plus de 44 % aujourd'hui et seront plus de 46 % en 1996.
- 2 Ces femmes sont en grande majorité issues du milieu rural ; la moitié d'entre elles sont analphabètes ou peu alphabétisées. Elles n'ont pas de notions d'organisation administrative, juridique ou sociale. Elles sont quasiment absentes du marché de l'emploi, à peu près 19% à être actives. Parmi ces femmes actives, la plupart travaille dans des entreprises familiale telles que les ateliers de confection, les épiceries et les restaurants, ou à domicile dans le secteur du textile. Elles occupent des emplois de bas niveaux de qualification et sont sous-payées.
- 3 La France attire évidemment les élites des écoles françaises de Turquie mais aussi des intellectuels et des artistes, parmi lesquels on rencontre de nombreuses femmes. La grande majorité des femmes reste cependant issue du monde rural.
- 4 L'immigration familiale se retrouve concentrée dans les mêmes immeubles, quartiers ou villages, les femmes ne sont certes pas isolées dans l'espace. Mais cette vie en communauté les conduit à une autre sorte d'isolement : l'isolement de la société française voire d'une partie de la communauté turque. Ainsi, les femmes de Sivas fréquentent d'autres femmes de Sivas, mais pas celles d'Erzurum. Elles se retrouvent presque comme au pays.
- 5 En vérité ce n'est pas ce qu'elles attendaient avant de venir en France. Car quitter la Turquie signifie aussi se séparer de la belle-famille, quitter ce milieu rural pour partir vers l'Europe, cette Europe que l'on ne connaît pas mais dont on a tant entendu parler.

- 6 Le départ, cela veut dire l'autonomie aussi : enfin seule avec son mari et ses enfants. C'est aussi participer à la gestion de la famille, prendre part aux décisions loin des regards des beaux-parents, des voisins, du village.
- 7 Or ce n'est pas ce qu'elle trouve. Hormis celles qui habitent à Paris (et encore...), toutes les femmes qui vivent, soit en banlieue parisienne (comme Dreux ou Montfermeil), soit dans les petites villes de province se retrouvent dans des communautés villageoises ou, dans le meilleur des cas, régionales.
- 8 Cette vie en communauté est à la fois un confort pour cette femme, car elle n'est pas seule dans un environnement qu'elle ne connaît pas, et une contrainte car elle est sous surveillance, sous contrôle social.
- 9 A l'origine des mésententes entre les couples se trouvent les voisins qui guettent le moindre mouvement de cette femme. Au sein de notre association, ELELE, nous avons eu quelques cas de demande de relogement des familles dans la région parisienne ou en province, uniquement pour cette raison. Une femme motivait sa demande de logement de la façon suivante : "c'est pour sauver mon couple".
- 10 La méconnaissance de la langue et de la culture du pays d'accueil sont des facteurs importants. Certes, des mots tels que "merci" et "pardon" sont entrés dans la langue turque courante, mais la langue française était et demeure la langue des élites turques.
- 11 La femme originaire de Turquie, pas ou peu instruite, ne connaît comme seules personnes capables de lui transmettre des informations du monde extérieur que son mari et ses enfants. Les femmes sont quasiment absentes des associations, quelles qu'elles soient (dans les associations dites "culturelles", les filles participent jusqu'à un certain âge aux activités folkloriques). On ne les trouve pas, ou très rarement, dans les formations ou dans les cours d'alphabétisation.
- 12 C'est avec l'émergence des associations à but religieux et surtout islamiste que l'on voit de plus en plus de femmes militer ou prendre part simplement à des activités féminines.
- 13 La femme immigrée n'a donc dans sa valise que ses traditions villageoises, ses coutumes familiales, son savoir d'éducatrice transmis sa propre mère.
- 14 En Turquie, cette femme aurait sans doute davantage de chances de s'épanouir qu'en Europe où, dans l'immigration, les traditions se figent. L'absence d'une "fenêtre" ouverte sur l'extérieur fait d'elle l'exemple de la femme au foyer, repliée sur elle-même. Il n'y a presque plus de communication, ni avec le mari, ni avec les enfants qui vivent, eux, dans un autre monde, avec d'autres valeurs.
- 15 Quand des rencontres sont organisées à proximité de chez elles, par des organismes ou des personnes en qui elles ont confiance, elles y participent. Les journées des femmes à ELELE "*Çaylar bizden, pastalar sizden*" ["Nous offrons le thé, vous apportez les gâteaux"] ont toujours eu beaucoup de succès : on s'informe sur la contraception, l'acquisition de la nationalité française, la scolarité des enfants et donc le système scolaire, les administrations françaises, le fonctionnement de la société française, etc. Les cours de français ont cependant moins de succès.
- 16 A ELELE, nous menons un autre type d'expérience : l'alphabétisation en langue d'origine pour celles qui ne savent ni lire ni écrire en turc. Nous avons souvent entendu les femmes analphabètes et maîtrisant parfois mal même le turc, dire qu'elles ne pouvaient pas suivre les cours d'alphabétisation en français car elles ne connaissaient

même pas oralement cette langue ; elles sont vite perdues et après quelques essais, elles abandonnent les cours. C'était notamment le cas des femmes d'origine kurde. Ces femmes, après avoir suivi le cycle d'alphabétisation en turc, sont orientées vers les cours de français où elles se sentent plus à l'aise, plus habituées à la vie du groupe et n'ont plus peur du regard de l'autre. Elles nous ont souvent dit qu'elles ont honte de s'afficher comme analphabète devant les femmes des autres communautés. C'est une chose qu'elles considèrent "normale" pour les autres mais pas pour elles.

- 17 Dans le cas des femmes immigrées turques, on peut difficilement établir une corrélation entre l'ancienneté et le degré d'intégration. On constate aujourd'hui qu'il y a très peu de différence entre la femme entrée en France il y a vingt ans et celle qui vient d'arriver, si l'on prend comme critères la langue française, la mobilité et la connaissance de la société d'accueil. Ce sont les jugements et les valeurs de chacune qui sont différents. La femme nouvellement arrivée n'ayant pas encore vécu dans le pays, aura tendance à être plus ouverte ; elle a ses préjugés mais ne connaît pas encore les "dangers" de la société d'accueil tels qu'ils lui sont présentés par la femme arrivée depuis longtemps, tels qu'ils pèseront sur son identité et sa culture. Elle n'a pas encore de raison de se replier, elle comprend même mal pourquoi cette femme la met en garde contre telle personne ou telle démarche.
- 18 Cette jeune femme peut-être accueillie par une compatriote installée en France depuis longtemps, par la belle-mère, le mari ou la militante de l'association turque du quartier ou encore celle de l'association islamique, mais aussi par les "fonctionnaires religieux" (imams envoyés par l'État turc) que l'on appelle d'ailleurs "assistants sociaux". Quoiqu'il en soit, cet accueil se fait sous contrôle, accompagné de leurs propositions, avec leurs valeurs. En cas de difficulté ou de conflit, ce sont souvent eux qui jouent le rôle de médiateur quand le mari le permet.
- 19 Dans les rares cas où un conflit ou une difficulté seraient connus des services sociaux français, le manque d'informations et de connaissance de la communauté turque déstabilise et démunit les travailleurs sociaux. De plus la méconnaissance de chaque langue fait régner une incommunicabilité parfaite. Aussi les travailleurs sociaux n'entreprennent-ils pas toujours les démarches adaptées à la situation et interviennent parfois tardivement, une fois que le conflit s'est bien installé.
- 20 On ne peut pas attendre des femmes immigrées qu'elles s'intègrent toutes seules. Aujourd'hui, nous sommes donc encore loin de parler de leur pleine participation à la société, que ce soit sur le plan économique ou social, et moins encore sur le plan politique.
- 21 L'intégration des femmes immigrées passe par un accueil de ces femmes, organisé dans les meilleures conditions possibles en terme de prévention, pour assurer une meilleure insertion dans leur nouvel environnement. Ces actions doivent être coordonnées et organisées avec la participation de toutes les personnes qui sont en contact avec la famille immigrée : enseignants, travailleurs sociaux, préposés des services publics, militants associatifs, pédiatres de P.M.I., etc. Il serait souhaitable que cet accueil se déroule en présence de la femme et dans sa langue d'origine si elle est primo-arrivante. C'est indispensable si l'on veut que la femme détienne elle-même l'information, sans qu'elle soit "filtrée" par le mari.
- 22 Par ailleurs, nous savons aujourd'hui par expérience que la participation des femmes étrangères déjà socialement insérées, contribue largement à l'insertion des autres femmes. C'est pourquoi il est important de développer les actions de médiation, de

former des médiatrices interculturelles qui auront pour vocation d'aider les personnes de leur propre communauté, et pourront contribuer à résoudre les conflits éventuels entre la population et les institutions du service public, voire les conflits familiaux.

- 23 L'action de ces médiatrices est primordiale car la connaissance de la culture d'origine est seule susceptible d'apporter les réponses individuelles les plus adaptées.
  - 24 Les femmes immigrées en situation de rupture familiale, ont également besoin de mesures d'accompagnement spécifiques car, souvent, elles n'ont pas de projet social ou professionnel comme on a l'habitude d'en demander à d'autres femmes socialement insérées. L'admission dans des centres d'accueil doit être revue et corrigée en tenant compte des réalités de la population féminine turque. Le logement ou l'hébergement de ces femmes en difficultés doit devenir l'une des priorités des pouvoirs publics. La mise à disposition de logements ou de centres d'hébergement pour les jeunes femmes turques qui désirent quitter le domicile familial, ou conjugal, peut faciliter leur insertion dans la société française et dans la vie professionnelle, surtout si cette autonomisation se fait en douceur, en passant par un travail de médiation auprès de la famille.
  - 25 Au delà de l'égalité devant la loi et du principe selon lequel toute personne résidant en France a accès, sans aucune restriction, aux dispositifs socio-économiques existants, il n'en reste pas moins que des mesures spécifiques sont nécessaires pour faciliter l'intégration des femmes immigrées turques.
- 

## RÉSUMÉS

Le travail associatif en direction des femmes dans l'immigration ne saurait se passer de mesures spécifiques, issues des institutions de la République. Seules celles-ci pourront favoriser l'intégration des femmes turques et leur pleine participation à la société française.